



# PLAN LOCAL D'URBANISME



## Délibération tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU en Conseil Municipal



### Plan local d'urbanisme :

Mise en révision du POS entraînant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2008.

Arrêt du projet du PLU par délibération du Conseil municipal en date du 31 Janvier 2017.  
*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en du 31 Janvier 2017.*

Référence : 41048

Fichier : R:\DOSSIERS\4.1048\ENQUETE\_PUBLIQUE\PG\4.1048-PG.dwg



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix sept, le 31 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2017.

**Présents** : M.Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, LOBJOIS Corine, CHAPTARD Michel, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ALVES Laurence.

**Absents** : MM. DE JESUS José (procuration à Hélène Courtadon), ESTIER Pascal (procuration à Jacqueline LONCHAMBON), BOUCETTA Mounia (procuration à Valérie Empson), BERTHIER

Reçu à la Sous-Préfecture de Yverdon.

24 FEV. 2017

Mme Isabelle MEGE a été élue secrétaire.

N° 13/2017

**Objet** :

Bilan de la concertation et arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vu la délibération en date du 21 Novembre 2008 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation

Vu le débat au sein du Conseil Municipal instauré sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables dès le 28 mai 2010 et 25 Juin 2010 ;

Vu les délibérations en date du 27 Septembre 2013, relatives à l'adoption du bilan de concertation et à l'arrêt du PLU,

Vu la délibération du 30 Janvier 2014, faisant la synthèse des avis reçus des personnes publiques associées

Vu la délibération du 19 Décembre 2014, complétée par la délibération du 26 Janvier 2016 indiquant la reprise de la procédure et la poursuite des modalités de concertation

Vu les délibérations en date du 23 Février 2016 et 30 Août 2016 portant sur le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Vu la concertation réalisée tout au long de la procédure

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle que la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été initiée par délibération du Conseil Municipal en date du 21 Novembre 2008.

A la suite des enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été réalisé, puis débattu lors des Conseils Municipaux des 28 Mai 2010 et 25 Juin 2010.

Le travail a ensuite été poursuivi par la réalisation des pièces réglementaires et des annexes. Le dossier a ensuite fait l'objet d'un premier arrêt par délibération en Conseil Municipal en date du 27 Septembre 2013.

Monsieur le Maire rappelle que les avis reçus suite à cet arrêt étaient pour certains défavorables, pour d'autres favorables avec d'importantes réserves. Compte-tenu de ce contexte, par délibération du 19 Décembre 2014, complétée par la délibération du 26 janvier 2016, le Conseil Municipal a décidé de ne pas poursuivre la procédure en l'état, mais de reprendre les études afin notamment de prendre en compte les avis reçus, de prendre en compte les évolutions réglementaires et d'adapter le projet.

Une mise à jour du diagnostic a été réalisée. Le PADD, le plan de zonage ainsi que les autres pièces du PLU ont été revus en fonction des objectifs définis précédemment, et ont fait l'objet de réunions d'échanges avec les personnes publiques associées au fur et à mesure de leur avancement, notamment en Février 2016, Juillet 2016 et Novembre 2016.

M A I R I E

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr

Le PADD a fait l'objet d'un premier débat en Conseil Municipal le 23 Février 2016. Suite à l'émergence de nouveaux projets et à la présentation du PADD en réunion publique, le projet de PADD a été revu et re-débatu en Conseil Municipal du 30 Août 2016.

Le plan de zonage a été revu, principalement pour repositionner les possibilités de développement sur l'enveloppe du bourg telle que définie par le SCOT, délimiter des zones agricoles plus étendues et prendre davantage en compte les enjeux environnementaux. Les modifications ont également permis de mettre à jour le plan de zonage avec de nouveaux projets.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation ont également été revu, pour prendre en compte l'évolution du plan de zonage, revoir les objectifs de densité et de diversification du parc de logements, ainsi que pour la mise en place d'un échéancier.

Les emplacements réservés et le règlement ont fait l'objet de légères mises à jour.

Les annexes ont été mises à jour.

Il est rappelé que la commune est concernée par 2 sites Natura 2000 (ZPS Gorges de la Sioule et ZSC Gorges de la Sioule), le PLU a donc intégré dès le début de la procédure une étude d'évaluation environnementale.

Monsieur le Maire rappelle les modalités de concertation définies par la délibération du 21 Novembre 2008 et reprises par délibérations des 19 Décembre 2014 et 26 Janvier 2016 :

- Une réunion publique se tiendra après le débat au Conseil Municipal sur le projet de PADD
- Des éléments écrits et graphiques seront insérés dans le Journal Municipal ou feront l'objet de publications particulières, aux fins d'informer le public de l'avancement de la phase d'élaboration. Ces éléments seront également affichés en mairie
- Un registre des observations sera mis à la disposition du public.

**Monsieur le Maire rappelle les modalités de concertation réalisées entre Novembre 2008 et Septembre 2013, mentionnée dans la délibération du 27 Septembre 2013 tirant le bilan de la concertation :**

Un registre de concertation a été mis à disposition du public et complété au fur et à mesure de l'avancement de la procédure. Les demandes particulières du public ont été collectées et étudiées lors de l'élaboration du PLU dans sa première version.

Plusieurs réunions publiques ont été réalisées les 4 Mai 2010, 20 Mai 2010, 18 Juin 2010 : il s'agissait de réunions thématiques permettant de présenter les enjeux du territoire.

Une réunion publique a été réalisée en Novembre 2011, afin de présenter de manière générale le projet de PLU. Cette réunion publique a été réalisée après débat du PADD en Conseil Municipal.

Des lettres d'informations municipales et articles de journaux ont été réalisés, à plusieurs reprises, et ont fait état de l'avancement du dossier, notamment :

- Lettre d'informations municipales de Décembre 2008
- Lettre d'informations municipales Hiver 2010-2011
- Lettre d'informations municipales Janvier 2013
- Lettre d'informations municipales Novembre 2014
- Lettre d'informations municipales Février 2016

Il est rappelé que la concertation concerne l'intérêt général et le développement global de la commune.

Monsieur le Maire rappelle également les modalités de concertation qui ont été mises en place depuis Décembre 2014 :

Un registre de concertation a été mis à disposition en mairie dès la reprise des études. Une affiche a permis d'informer de la tenue de ce registre en mairie et a été complétée régulièrement. Des documents ont été joints à ce registre, au fur et à mesure de leur avancement (diagnostic, PADD, compte-rendu des réunions publiques). Aucune remarque sur le registre de concertation n'a été inscrite depuis sa réouverture en 2014.

Deux réunions de concertation avec la profession agricole ont été réalisées, en Novembre 2014, puis en Mars 2016.

Ces réunions ont permis d'échanger avec les agriculteurs sur les besoins et les projets envisagés, afin que la commission puisse définir des zones agricoles constructibles adaptées.

Deux réunions publiques de concertation ont été réalisées. Une invitation sur le site internet et dans la presse a été réalisée afin d'informer la population de ces réunions. Une distribution de flyers dans les boîtes aux lettres a été effectuée dans les 2 cas pour prévenir de la réalisation de la réunion publique.

La première a été réalisée à la suite du débat sur le PADD de Février 2016, le 15 Mars 2016. Elle avait pour but de rappeler le contexte de la procédure, les principales pièces du PLU et d'exposer les orientations du PADD qui ont été reprises afin de tenir compte des avis des personnes publiques associées.

Les principales questions soulevées par les habitants et les réponses apportées par les élus sont les suivantes :

- La question de la réduction des surfaces constructibles par rapport au premier projet de PLU présenté engendre de plusieurs remarques sur la justification de cette réduction de la part de l'assemblée.
- La question de rester au RNU ou d'élaborer une carte communale est évoquée
- La question de la prise en compte des corridors écologiques est également abordée.

Ainsi, lors de cette réunion publique, plusieurs remarques ont portées sur les orientations de développement en matière de production de logements et d'enveloppe foncière, considérées comme faibles, compte-tenu des spécificités du territoire.

Afin de tenir compte de ces remarques, le projet de PADD a été réadapté afin de reprendre à la hausse les objectifs démographiques et de logements en intégrant de nouvelles évolutions nouvellement identifiées sur le territoire.

Concernant la prise en compte des corridors écologiques, il a été rappelé qu'un corridor écologique a été déplacé par rapport au projet ayant fait l'objet d'un précédent arrêt.

La seconde réunion publique du 13 Septembre 2016 a réuni une soixantaine de personnes. Elle a fait suite au débat du PADD du 30 Août 2016. Les principales remarques évoquées sont :

- Plusieurs remarques ont concerné la surface constructible et son évolution par rapport au premier arrêt
- La question de l'emplacement prévu de l'EHPAD et de sa pertinence est posée.
- Une interrogation est portée sur le nom de l'une des zones correspondant aux entreprises lourdes polluantes, le terme « polluant » n'étant pas nécessairement propre aux entreprises lourdes.

Les calculs des surfaces constructibles et de l'évolution par rapport au premier arrêt a été expliqué en réunion.

L'enjeu d'installation d'une EHPAD à côté de l'école maternelle et du choix de sa localisation a également été précisé lors de la réunion notamment dans le cadre d'une proximité intergénérationnelle et d'une volonté affichée de maintenir ce bâtiment sur ce territoire.

Sur l'intitulé de la zone concernée par cette notion d'entreprises lourdes « polluantes » a été revue, suite à la réunion, puisque cette dénomination reste en effet assez subjective.

En complément des réunions publiques, une information régulière sur l'avancement du PLU a été réalisée, notamment lors :

- De réunions d'information tenues dans les villages en 2014 (les 12 Septembre 2014, 26 Septembre 2014, 3 Octobre 2014 et 24 Octobre 2014. Ces réunions ont permis d'informer la population sur la reprise de la procédure de PLU.
- De discours du 8 Mai 2015, du 11 novembre 2015, du 9 Janvier 2016, du 11 Novembre 2016, 07 janvier 2017 : informant de l'avancée du PLU.

Des articles sont également parus dans les bulletins municipaux et dans la presse :

- Bulletin Municipal de Novembre 2014 : encart spécifique concernant le PLU
- Bulletin Municipal de Février 2016 : a porté sur l'élaboration, la reprise et la concertation du PLU.
- Article de Presse dans le journal La Montagne du 9 Avril 2016, faisant retour de la réunion publique de concertation portant sur le PADD

- Article de presse dans le journal La Montagne du 3 Octobre 2016, faisant retour de la seconde réunion publique de concertation

Enfin, le site internet de la commune a également permis d'informer la population sur l'avancement de la procédure et permis à cette dernière de s'informer de la teneur du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), document téléchargeable. A ce titre, une première information était disponible avant le 1<sup>er</sup> arrêt (septembre 2013). Après la reprise, dès le premier trimestre 2015, le site a été mis à jour pour tenir compte de l'avancée du dossier. Les documents relatifs au PADD et aux réunions d'informations des 15 mars 2016 et 13 septembre 2016 ont été mis en ligne après ces réunions d'informations afin d'être consultables et/ou téléchargeables (format PDF) par la population.

La concertation réalisée tout au long de la procédure de l'élaboration du document d'urbanisme a donc pleinement respecté les modalités votées par le conseil municipal. Les différentes informations et documents diffusés par la commune au gré de l'avancement ont garanti que chacun puisse être correctement informé et participer à la construction du projet.

Les différentes réunions publiques organisées ont permis d'apporter des précisions et compléments d'informations à la population. Les principales remarques formulées, concernant la capacité d'accueil du projet ont été intégrées à la construction du projet, puisqu'elles ont conduit à une réadaptation de ce dernier, notamment au travers du PADD. Toutefois, il est rappelé que le contexte réglementaire et les orientations d'intérêt général choisies ne permettent pas d'intégrer toutes les remarques formulées.

Monsieur le Maire présente le projet de Plan Local d'Urbanisme, avec l'intitulé des diverses pièces le composant. Monsieur le Maire rappelle les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, présente les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le plan de zonage du PLU, le règlement, les servitudes d'utilité publique et informe des annexes présentes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote :

- tire le bilan de la concertation :

Toutes les modalités de concertation prévues initialement ont été réalisées. Les observations émises dans le cadre de la concertation ont alimenté la réflexion,

- arrête le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,

- précise que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en ayant fait la demande. A la fin de cette consultation, le PLU sera soumis à l'enquête publique.

La présente délibération sera affichée en mairie et transmise à Monsieur le Sous-Préfet du Puy-de-Dôme.

**Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures.**

**Pour copie conforme : le 1<sup>er</sup> février 2017**

**Le Maire,**

